

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. JEAN BOURQUARD, DEPUTE (PS), INTITULEE : « NOUVEAUX MEDIAS : QUE FAIT LE CANTON DU JURA DANS SON PROGRAMME SCOLAIRE POUR FAIRE FACE A TOUS LES CHANGEMENTS QUE LES NOUVEAUX MEDIAS IMPLIQUENT ? » (N°2927)

Dès le début des années deux mille, d'importants moyens ont été mis à disposition de l'école jurassienne dans le but de développer l'utilisation des nouvelles technologies liées aux réseaux informatiques et d'intégrer les MITIC (Medias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) dans l'enseignement. Ainsi, chaque école a été équipée d'ordinateurs et le Service de l'enseignement a créé le Centre d'émulation informatique du Jura (CEIJ) destiné à promouvoir l'utilisation et l'enseignement des MITIC. Au niveau de la Suisse romande, le Plan d'études romand (PER) en fixe les objectifs d'enseignement. Cet enseignement doit actuellement être intégré dans les autres disciplines et comprend les quatre axes suivants :

- utilisation d'un environnement multimédia ;
- éducation aux médias ;
- production de réalisations médiatiques et échanges ;
- communication et recherche sur internet.

En complément du Plan d'études romand, un pendant a été établi pour l'enseignement de la branche informatique inscrite à la grille horaire de 9^e année à raison de deux leçons hebdomadaires. Il couvre en grande partie les objectifs du PER en traitant, entre autres, de l'utilisation d'un environnement multimédia, de réalisations médiatiques et de recherches sur internet. Il a pour but de mettre à niveau tous les élèves arrivant à l'école secondaire. Pour rappel, la deuxième leçon d'informatique a été introduite à la rentrée scolaire 2010 dans le but d'améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la dactylographie.

Un ensemble de prestations sont assurées par le CEIJ et le Centre MITIC interjurassien (CMIJ). Le Centre d'émulation informatique du Jura est composé d'une douzaine d'enseignant-e-s chargé-e-s de mission, pour un total de 2,7 EPT à la rentrée 2017. Ils ont notamment pour objectifs de superviser le parc informatique des écoles, soutenir les enseignant-e-s dans leur intégration des MITIC, développer des animations pédagogiques qui peuvent être menées en classe. Ils assurent le suivi des animateur-trice-s et responsables du matériel multimédia dans les écoles par des cours, de l'aide pratique et par une ligne d'appel téléphonique interjurassienne. Le Centre interjurassien, mis en place et financé conjointement par les cantons de Berne et du Jura, permet une collaboration étroite avec la partie francophone du canton de Berne pour compléter l'offre des activités. Le site *educlasse* recense un large panel d'activités à mener en classe. Il sera revisité dans le courant de l'année prochaine. De plus, fruits de la collaboration intercantonale, divers événements sont organisés annuellement. On pense par exemple au *Festival de l'Ultracourt* qui propose aux classes de réaliser un court-métrage en vue de participer à une compétition sous la forme d'un festival, ou encore au *Cyberdéfi* qui permet aux classes de concourir en ligne en répondant à des énigmes en lien avec les matières enseignées.

En ce qui concerne la formation des enseignant-e-s, la HEP-BEJUNE (ci-après HEP) intègre l'enseignement des TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) dans les cursus de formation primaire, secondaire I et secondaire II. Conformément au PER, les TICE sont d'une part intégrées dans les cours de branches spécifiques (français, allemand, mathématiques, géographie, etc.) et d'autre part, elles font l'objet d'une étude en soi dans les cours de formation générale. En formation continue, la HEP propose chaque année une vingtaine de cours facultatifs qui rencontrent un certain succès.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond aux questions suivantes :

Qu'entend faire le Gouvernement pour que les compétences MITIC soient réellement adoptées par les élèves de notre canton ?

Considérant les réflexions actuellement menées en Suisse alémanique dans le cadre de la validation du *Lehrplan 21*, le Gouvernement estime important de conduire les mêmes discussions au niveau de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) dans le but d'adapter le PER aux exigences actuelles dans ce domaine. En complément des moyens d'enseignement romands (MER) dédiés à chaque discipline intégrant les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, la CIIP pourrait notamment envisager la création de MER spécifiques aux MITIC à l'image de ce qui se fait dans d'autres disciplines.

De plus, en collaboration avec les communes jurassiennes, il sera nécessaire de veiller au renouvellement de l'infrastructure du parc informatique des écoles. Une séance est d'ores et déjà planifiée entre le Département de la formation, de la culture et des sports, le Service de l'enseignement, le Service de l'informatique et le délégué aux affaires communales.

Quelles sont les intentions du Gouvernement pour intégrer dans les grilles horaires les compétences diverses liées aux MITIC ?

L'intégration de leçons supplémentaires pour l'enseignement d'une discipline implique la suppression de leçons dans d'autres disciplines si l'on souhaite que le nombre total de périodes à la grille horaire ne soit pas augmenté. Pour rappel, le nombre de périodes dispensées au cycle 2 (primaire 5^e-8^e) est de 28 à 30 leçons et se monte à 33 au cycle 3 (secondaire 9^e-11^e). En l'état actuel, il n'est pas envisageable d'ajouter des leçons à la grille horaire.

Comment le Gouvernement entend-il intégrer les formations nécessaires pour appréhender la transversalité et la complexité des MITIC dans le cursus de formation des enseignant-e-s ?

Le canton du Jura proposera aux cantons concordataires (Berne et Neuchâtel) de déposer une demande conjointe au comité stratégique de la HEP afin de développer le contenu des formations initiales et continues des enseignant-e-s primaire et secondaire I et II. En formation initiale, il s'agirait de développer les contenus enseignés dans le domaine des MITIC de la Formation générale inscrite dans le PER (FG-PER). Pour ce qui est de la formation continue, les enseignant-e-s devraient suivre une formation obligatoire dans ce domaine. Quant aux « animateur-trice-s MITIC », ils/elles devraient bénéficier d'une formation certifiante dispensée par la HEP. Par ailleurs, ils/elles devraient disposer d'un allègement de programme leur permettant d'assurer au sein des écoles le suivi des activités MITIC, le coaching auprès de leurs collègues et l'entretien du parc informatique. Cette mesure représenterait environ 3 EPT sur le long terme.

Quelle suite entend donner le Gouvernement à l'accord signé entre la CIIP et la RTS pour en faire un instrument utilisé régulièrement et concrètement par les élèves jurassien-ne-s ?

Les mesures ci-dessus mises en œuvre permettraient de renforcer les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

Toutefois, considérant la qualité et la diversité des ressources numériques mises actuellement à disposition par la RTS, le Gouvernement encourage vivement l'exploitation du site e-media. Une information annuelle auprès des écoles sera réalisée pour le rappeler aux enseignant-e-s.

En conclusion, le Gouvernement estime nécessaire d'accorder une attention particulière au développement de l'enseignement des MITIC dans les écoles jurassiennes, en adaptant notamment le PER aux exigences actuelles en la matière et en créant un véritable statut pour les animateur-trice-s.

Delémont, le 17 octobre 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt